

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 87 (1942)
Heft: 11

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Suisse :
1 an fr. 12.— ; 6 mois fr. 7.—
3 mois fr. 4.—

ABONNEMENT
Prix du numéro : fr. 1.50.

Pour l'Etranger :
1 an fr. 15.— ; 6 mois fr. 9.—
3 mois fr. 5.—

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
Avenue de la Gare 33, Lausanne Compte de chèques post. II. 5209

ANNONCES : Société de l'Annuaire Vaudois S. A. — Rue Neuve, 1 — Lausanne

L'instruction du groupe de combat

Si nos chefs subalternes, nos lieutenants en particulier, éprouvent un certain embarras à se rendre toujours exactement compte dans les exercices de combat *de quoi il s'agit* et à disposer et ordonner en conséquence, nos chefs de groupe se trouvent en présence de difficultés plus grandes encore. Pour qu'ils acquièrent, comme des réflexes, la connaissance, la sûreté et l'autorité indispensables pour entraîner leurs hommes au combat, il importe de leur donner fréquemment l'occasion, non seulement *de faire œuvre de chefs*, mais aussi *d'apprendre en détail les particularités d'un mode déterminé de combat*.

Il n'est plus possible d'improviser sur le champ de bataille. Toute question de courage personnel mise à part, le chef de groupe mettra en pratique ce qu'il a appris et surtout ce qu'il *sait* ; si ses connaissances sont limitées, son incapacité engendrera sûrement des situations désespérées. Le groupe ne sera plus qu'une « bande » privée d'un véritable chef et n'ayant à sa tête que le soldat qui aura montré sous le feu le